

[Français]

LA LOI DE 1979-1980 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT

LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE POUR 1979-1980

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 23 octobre 1979, de la motion de M. Crosbie: Que le bill C-10, tendant à attribuer un pouvoir d'emprunt supplémentaire pour l'année financière 1979-1980, soit lu pour la 2^e fois et déferé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

M. Herb Breau (Gloucester): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai signalé qu'il était 10 heures, le mardi 23 octobre dernier, j'étais en train de dire qu'une des raisons pour lesquelles je voulais parler sur le bill C-10, c'était qu'il s'agissait d'un bill qui, même si de prime abord il avait l'air bien simple, c'est-à-dire qu'il ne faisait qu'autoriser le gouvernement à emprunter de l'argent, il s'agissait quand même d'un bill important, parce qu'il parlait de confiance dans la politique économique et fiscale du gouvernement.

Et lorsqu'on parle de cela, monsieur le président, on doit parler d'attitudes, et notre position dans l'opposition officielle, celle des autres députés, c'est celle de se défendre de l'attitude des ministres.

Monsieur le président, j'étais en train de dire qu'une des raisons qui m'incite à prendre part à ce débat, c'est justement l'attitude du ministre des Finances le 23 octobre, tôt dans la journée, lorsqu'il a répondu à une question bien simple et bien polie du député de Vaudreuil (M. Herbert) conformément au Règlement. Même si le ministre des Finances a tenté de s'expliquer aujourd'hui, je reconnais et j'apprécie son humilité, mais s'il veut devenir aussi humble, il est bien possible que dans l'avenir il éprouvera moins de difficulté à faire adopter des bills aussi simples.

A ce sujet, j'aimerais dire que nous aimerions aider son *House Leader* ainsi que le premier ministre qui ont dit qu'ils voulaient réformer la Chambre des communes, non seulement les structures, mais aussi l'attitude du gouvernement à la Chambre. C'est un peu pour cette raison que je prends ces mesures, aujourd'hui, dans le but de donner une petite leçon au ministre des Finances. Il a tenté de s'en sortir en disant qu'il n'avait jamais refusé de participer au comité des finances, du commerce et des questions économiques.

[Traduction]

Le ministre des Finances (M. Crosbie) a beau retrouver soudainement son humilité et devenir un modeste membre de la Chambre en disant qu'il n'avait jamais refusé d'assister à la séance du comité des finances. Ce n'est pas la question. Premièrement, la question est l'attitude du ministre des Finances envers les députés de ce côté-ci de la Chambre et du comité des finances. Je ne peux comprendre sa décision d'envoyer au comité son secrétaire parlementaire, un nouveau député à la Chambre, qu'on ne peut blâmer de ne pas comprendre les traditions de la Chambre et les sensibilités des députés. Il a envoyé son secrétaire parlementaire à une réunion du comité des finances mardi soir dernier, monsieur l'Orateur.

Pouvoir d'emprunt

M. Kempling: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je croyais que nous discutons d'un bill d'emprunt. Qu'est-ce que les remarques du député ont à voir avec le bill d'emprunt?

M. Breau: Vous le verrez.

M. Kempling: Tenons-nous-en au bill.

M. Breau: Ai-je la parole, monsieur l'Orateur?

M. l'Orateur adjoint: Oui.

M. Breau: Monsieur l'Orateur, je ne tiendrai pas compte des interruptions du whip officiel du gouvernement parce que je ne crois pas qu'elles méritent que je m'y arrête.

Un nouveau député est secrétaire parlementaire du ministre des Finances. Ce que je dis est pertinent parce que nous parlons de l'attitude et du comportement du ministre des Finances et nous sommes en train d'étudier un de ses bills. On demande donc à la Chambre des communes et au Parlement d'approuver la politique du ministre des Finances et de décider si nous devons l'autoriser à emprunter 7 milliards de dollars. Je crois qu'il est crucial d'examiner l'attitude du ministre et de la critiquer.

Que fait le ministre? Le comité de direction a décidé, et veuillez noter que le parti conservateur est majoritaire à ce comité, d'inviter le ministre des Finances à assister à la réunion du comité. Le député de York-Est (M. Ritchie) avait ceci à dire à la réunion du comité mardi soir.

Monsieur le président, on nous a déjà donné une idée de la question à débattre, même si dans le courant de la journée, je ne savais pas que ce serait le cas.

Par «dans le courant de la journée», il voulait dire au cours de la réunion du comité directeur pendant laquelle un rapport avait été rédigé. Le comité examinait alors le rapport d'un sous-comité et le député ajouta ensuite:

Comme vous le savez, lorsque le comité directeur a rédigé le rapport, un des principaux protagonistes...

Et cela voulait sûrement dire le ministre des Finances. Le député a ajouté:

... en cause ne savait pas de quoi il allait être question, et il avait certaines opinions à ce sujet qu'il a exprimées depuis. J'aimerais indiquer certaines des raisons motivant ces opinions.

Le secrétaire parlementaire a ensuite expliqué au comité qu'étant donné que le ministre des Finances ne voulait pas témoigner devant le comité, il allait changer l'idée. Le comité de direction ayant déposé son rapport, le comité a exigé un vote et s'est prononcé contre le rapport de son propre sous-comité. Voilà ce que les conservateurs ont fait mardi soir dernier.

Le ministre des Finances l'a appelé son représentant; il a dit que son secrétaire parlementaire avait changé d'avis. Je ne me soucie pas de la raison qu'avait le ministre des Finances de ne pas témoigner devant le comité, car même si je n'étais pas d'accord avec lui, je la trouvais assez bonne. Mais pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas eu le courage de laisser le comité de direction prendre sa propre décision? Pourquoi ne pas laisser aux comités de la Chambre une certaine liberté d'action, comme le premier ministre (M. Clark) l'avait promis? Pourquoi le ministre des Finances n'a-t-il pas permis au comité de l'inviter, quitte à l'informer ensuite par lettre qu'il refusait de témoigner pour telle ou telle raison?